

TRANSMIS LE 02.5.24
 REÇU LE 02.5.24
 AFFICHÉ LE
 NOTIFIÉ LE 02.5.24
 PUBLIÉ LE
 EXÉCUTOIRE LE 02.5.24



FRANCONVILLE-LA-GARENNE

Direction de la Commande Publique
 EG

DÉCISION N°24-149**SIGNATURE DU MARCHÉ N°24CES23 – ACHAT ET LIVRAISON D'UNE TONDEUSE AUTO-PORTEE 4 ROUES MOTRICES**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 26 mai 2020,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 2022, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation organisée en vue de l'attribution d'un marché n°24CES23 portant sur l'achat et la livraison d'une tondeuse auto-portée 4 roues motrices,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le marché à conclure avec la société JARDINS LOISIRS 78,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°24CES23 relatif à l'achat et la livraison d'une tondeuse auto-portée 4 roues motrices à la société JARDINS LOISIRS 78 (sise 1931 route de Quarante Sous – 78630 ORGEVAL) pour un montant global et forfaitaire de 36 116,06 € HT soit 43 324, 18 € TTC.

Article 2 – Le marché est conclu à compter de sa date de notification et pour un délai 30 jours calendaires.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et/ou le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, 22 avril 2024

CARACTERE EXECUTOIRE
 Franconville, le 02.5.24



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
 Conseiller Régional d'Ile-De-France

Par délégation du Maire
 L'Adjoint au Maire

Nadine Sense

Acte à classer**Decision_24-149**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-05-02T16-50-05.00 (MI252758053)**Identifiant unique de l'acte :** 095-219502523-20240422-Decision_24-149-AU (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Décision relative à la signature du marché n.24CES23
- Achat et livraison d'une tondeuse auto-portée 4 roues
motrices**Date de décision :** 22/04/2024**Nature de l'acte :** Autres**Matière de l'acte :** 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics**Identifiant unique de l'acte antérieur :****Acte :** Décision 24-149.PDF**Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** MP

Classer

Annuler

Préparé

Date 02/05/24 à 16:50

Par **GIRONDIN Eddy****Transmis**

Date 02/05/24 à 16:50

Par **GIRONDIN Eddy****Accusé de réception**

Date 02/05/24 à 16:55